11^{ème} Assemblée Générale

de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels 13,14,15 octobre 2018 - Quiberon (Morbihan)



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Sommaire

- Rapport moral Page 3
- Rapport d'activités Page 4
- Rapport financier Page 5
- Révision des statuts et du règlement intérieur Page 6
- Compte-rendu de l' AG de BeeLife Page 7-8
- Présentation d'OMAA Page 9-10-11
- Réflexion sur une mutuelle d'essaims Page 12
- Sur la situation de l'ITSAP Page 13
- Sur la stituation de l'interpro Page 14-15
- Groupes de travail Page 16-17

Rapport Moral par Michel Uzan



est rigolo, je vais vous raconter un truc :

Un mexicain entre dans une église avec un sombrero et ne le quitte pas. Les fidèles lui disent sur son passage :

'El sombrero!'

'Pssst...senor..... El sombrero !' Le Mexicain remonte toute l'allée centrale, ainsi jusqu'à l'autel et, tout au long du parcours les gens l'interpellent :

'El sombrero lui rappelant d'un geste significatif qu'il est d'usage d'enlever son galurin dans une église!'

'El sombrero !' Arrivé à l'autel, le Mexicain se retourne vers la salle, d'un geste emphatique retire son chef et déclare :

À la demande yénérale, yé vais vous interpréter 'El Sombrero'

Donc à la demande générale je vais vous interpréter le rapport moral!

L'heure est grave. Nous avons plein de choses à résoudre et des questions à poser.

Ça a été une année fatigante. On s'est mobilisé, beaucoup, et nous avons des leçons à tirer de la façon dont nous nous sommes bagarré·e·s.

Les choses se sont embringuées rapidement : l'énergie d'un homme, un coup de fil, un vélo. Ça a mobilisé les énergies derrières, en pleine saison malgré tout.

S'il n'y avait pas eu un syndicat fort derrière, qui propulse et qui est le poil à gratter du monde apicole ça ne se serait pas passé comme ça. Si on avait été un syndicat de cogestion on ne serait pas arrivé à faire ce qu'on a fait.

On a une place, on existe, on l'a prise.

Malgré tout on a du mal à se mobiliser plus largement (à l'intérieur de la FFAP) à vraiment faire changer les choses. Si on avait toutes et tous autant d'énergie que certain·e·s on aurait sans doute réussi à bousculer en profondeur le système. Mais on reste des êtres humains chacun·e avec ses capacités et ses possibilités.

Aujourd'hui nous sommes dans une situation charnière : qu'est-ce qu'on fait ? Comment on continue ? Avec qui ?

Certain·e·s n'ont plus envie de continuer, on vieillit, on avance avec d'autres préoccupations, c'est le cours de la vie. Il faudra qu'on décide, même si ça fait mal.

Rapport moral, oui. On tient notre moral apicole sur le pavé de l'action.

Et nous le savons c'est par l'action qu'on fait du lien. Du lien entre apis, du lien entre génération, du lien entre régions, etc. Quand on se bagarre comme ça, la créativité est impressionnante. Et il ne faut pas avoir peur d'avoir des idées. Tout le monde à la possibilité de faire bouger les choses, à sa manière. Nous avons bousculé cette année la notion de résignation acquise. On peut toujours faire quelque chose, surtout à plusieurs.

Si nous n'avions pas une culture syndicale aussi forte, nous n'aurions pas réussi à faire tout le travail que nous avons entrepris en Bretagne. Et il est possible de le faire ailleurs.

Il suffit juste pour cela de se « sortir le cul des ronces ». ■

Rapport d'activités par Guillermo Wolf



Le rapport d'activités complet est disponible en cliquant ici.

Ce rapport d'activités montre une nouvelle fois que la FFAP n'a pas chômé cette année.

Mais une fois de plus notre activité c'est focalisée sur des urgences, sur des réactions à ce qui nous est imposé (mortalités massives hivernales, mise en place de l'interprofession, etc.). Nous manquons toujours de personnes pour s'investir et faire vivre tous les sujets que nous souhaiterions traiter. Mais dans l'ensemble, compte tenu de notre taille, nous n'avons pas à rougir de notre activité et nous réussissons tout de même à obtenir des (petites) victoires et à être le poil à gratter du monde apicole.



Rapport financier par Michel Uzan et Jean-Marc Lemontey



Le rapport financier complet est disponible en cliquant ici.



our une nouvelle année la FFAP réalise un exercice financier positif. Cela prouve que les finances de notre fédération sont saines. Depuis l'année dernière les trésoriers ont tâché de faire un exercice précis qui dure du 1er novembre au 31 octobre.

Les adhésions et cotisations

Nous enregistrons une progression d'une vingtaine d'adhérent·e·s cette année.

Par ailleurs, Des adhérent·e·s individuel·le·s, des adhérent·e·s de SAP, ne cotisent plus, ou en tout cas ne cotisent pas de manière régulière. Il faut qu'un travail spécifique d'adhésion s'effectue dans chaque SAP en lien avec le salarié. C'est primordial pour que notre fédération, dont le financement ne repose que sur les cotisations de ses adhérent·e·s puissent continuer à développer son activité.

Les cotisations sont renouvelées à 160 € pour les adhérent·e·s individuel·le·s et 130 € pour les adhérent·e·s via des SAP. Les nouveaux·elles installé·e·s, les candidat·e·s à l'installation, les pluriactifs·tives et les retraité·e·s paieront un demi-tarif.

Cotisation pour le recyclage

Depuis de nombreuses années la FFAP collecte la cotisation éco-emballage d'un certain nombre d'adhérent·e·s. Cette cotisation est gérée par l'entreprise CITEO (née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio).

Tout comme l'assurance collective que nous avions chez Groupama, il n'est pas évident que le contrat collectif souscrit par la FFAP à CITEO soit particulièrement avantageux pour les adhérent·e·s. Au regard du temps que cela prend aux trésoriers et au salarié en termes de gestion ces

avantages sont sans doute encore moindres.

Nous avons néanmoins convenu de continuer cette année et de tirer un vrai bilan l'année prochaine. Les tarifs de CITEO a augmenté et est désormais de 0.0342 €

Dons pour la Bretagne

Via différentes actions la FFAP a récolté 5843 euros de dons pour la Bretagne. Cette somme a été d'ores et déjà reversée au SAPB. Une partie servira pour le remboursement de l'organisation de l'AG et de la transhumance de solidarité, l'autre partie servira aux prochaines actions du syndicat régional.

Le SAPB prend à sa charge une part conséquente de l'organisation de cette AG, en ayant notamment fait un gros travail pour obtenir des subventions auprès des institutions locales (région, départements, commune) et des dons d'entreprises.

Pour les prochaines AG il nous faudra songer à solliciter toutes ces structures pour récolter quelques subventions qui nous permettrait de diminuer les coûts pour les participant·e·s.

Une situation financière stable

Au final l'exercice est positif à plus de 2000 € au 31 octobre.

Financièrement la FFAP est donc dans une situation stable. Mais le fonctionnement doit être revu pour faciliter le travail des trésoriers. Nous prenons donc la décision de quitter le Crédit Coopératif pour La Banque Postale, afin de permettre au trésorier d'avoir une agence bancaire près de chez lui.

Un travail spécifique va être réalisé pour uniformiser les adhésions entre la trésorerie de la FFAP et les trésoriers des 3 SAP.

Révision des statuts et du règlement intérieur



fin de coller au mieux à la réalité du fonctionnement de la FFAP, les statuts et le règlement intérieur de la FFAP ont été modifiés.

Les statuts adoptés:



Statuts de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels



Statuts révisés et adoptés par l'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 À Saint Pierre Quiberon

Le 6 janvier 2009, il est fondé une fédération de syndicats d'apiculteurs professionnels dénommée : « Fédération Française des Apiculteurs Professionnels » (FFAP) conformément à la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, ainsi qu'à l'article L411- 2 du code du travail.

Cette fédération est régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels regroupe sur la France des syndicats confeciente l'anique des apriculteurs et apricultrices professionnelles qui adhérent à titre professionnels apicoles, des apriculteurs et apricultrices professionnelles qui adhérent à titre individuel, engagée-s dans la défense de l'abeille et de la profession apicole. La durée de la fédération est illimitée.

Le siège social est fixé chez Monsieur Jean-Marc Lemontey résidant 154 avenue Jean Rabot, 26400 CREST. Il pourra être déplacé sur simple décision du conseil des délégué-e-s.

La fédération a pour objet :

- De fédérer, représenter et défendre les apiculteurs et apicultrices professionnel·le-s adhérent es en toute indépendance syndicale et politique.
- 2- D'être un interlocuteur des instances nationales et européennes (politiques, administratives agricoles, scientifiques et techniques) en regroupant dans leurs diversités les activités
- 3- D'œuvrer à un environnement de qualité pour le maintien de l'outil de production qu'est le cheptel apiaire.
- 4- De favoriser et participer à toute action visant à améliorer l'autonomie des exploitations.
- 5- De favoriser l'émergence de structures professionnelles apicoles locales.

Article 3: COMPOSITION, ADMISSION, EXCLUSION

Les membres des structures adhérentes à la FFAP sont considérés comme adhérent-e-s de plein droit de la FFAP.

1) Les adhérente-s des syndicats professionnels départementaux et régionaux qui acceptent les présents statuts et le règlement intérieur en annexe.

Le règlement intérieur adopté:



Règlement intérieur de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels



Règlement Intérieur révisé et adopté par l'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 À Saint Pierre

Un règlement intérieur est un acte de droit privé; il est subordonné aux statuts et en est un

complément utile ; il a pour objet de préciser les règles de détail. Le règlement intérieur est approuvé par l'Assemblée Générale (cf. Article 9 des statuts FFAP) et a la même force que les statuts. Les adhérent es FFAP doivent le respecter

Les justificatifs concernant le statut (attestation MSA) et le nombre de ruches (déclaration DGAI) pourront être demandés par le Conseil des délégué-e-s.

Article 2

Tout membre du syndicat doit respecter les engagements et orientations décidés majoritairement par l'Assemblée Générale.

Qu'ils ou elles cotisent individuellement ou via un syndicat régional, les adhérentes doivent s'acquitter annuellement de la cotisation correspondant à leur statut ; les différentes catégories

- Exploitante à temps plein (plein tarif)
 Nouvel·le installée (Cotisation AMEXA années) (demi-tarif)
 Candidat à l'installation (3 années avant installation) (demi-tarif)
 Pluriactif (mini 50 ruches) (demi-tarif)
- Retraité-e (demi-tarif)

Chaque membre adhère et cotise en son nom propre, en tant que personne physique.

Article 4

Toute adhérent-e présent-e et à jour de cotisation, à l'Assemblée générale, peut détenir deux pouvoirs maximum, de collègues à jour de cotisation et se trouvant dans l'impossibilité de se

Article 5

L'adhésion doit être réglée au plus tard 45 jours avant l'AG.

Article 6

Les groupes de travail fonctionnant au sein de la FFAP sont les suivants :

Compte-rendu de l'AG de BeeLife par Nicolas Guintini



Beelife (European Beekeeping association) est une association formée par des apiculteurs pros de différents pays de l'UE.

Quelques points marquants de l'activité écoulée :

- 4 enquêtes remplies en ligne pour des consultations sur les pesticides.

- Suivi et travail autour de la mise en œuvre des nouvelles méthodes de l'évaluation du risque/abeille.

Le risque est mieux appréhendé sauf par la France qui n'a pas encore mis en pratique les précédentes obligations de 2013.

les nouvelles lignes directrices proposées par l'EFSA en 2013, proposent un schéma d'évaluation qui met notamment en œuvre les données sup-

plémentaires requises par le nouveau règlement (UE) N° 284/2013 de la Commission du 1er mars 2013 (notamment le « risque chronique » pour abeilles et larves, mais également les risques pour bourdons et abeilles solitaires)

Comment débloquer l'absence de suivi des lignes directrices de la France ? ...

Officiellement ils disent le faire mais dans les faits, ce n'est pas le cas!

Faire un courrier à la commission ? Quels actions mener ?...

Le ressenti est qu'avec l'EFSA, ça va, le courant passe pour travailler et évoluer.

la commission c'est moyen,et dans les états membres c'est oui ou non, variable, donc.

- Projet de faire un courrier à la commission autour des tests plein champs :

toute autorisation devrait rester conditionnelle tant que les conditions réelles n'auraient pas démontrées l'absence de risques. L'idée serait de suivre des colonies sur 3 ans pour constater les réelles expositions (commentaire personnel : je sais pas dans quel mesure ce n'est pas un peu piégeux, tant il y a de paramètres qui rendent difficile ou aléatoire ce type de suivi, sans parler de la difficultés des limites de zones témoins...?)

Un fond serait alimenté par les entreprises pour financer un organisme public qui lui, commanderait et paierait les tests pleins champs.

Il y aurait une sorte d'APV pour 3 ans en attendant le retour de terrain par exemple.

Ce qui nécessite de créer des protocoles post homologation au terrain.

La commission a mis en place un système de données post homologation.



les apis créent de la donnée mais pour eux même, le standard de l'information est crucial pour que ce soit réutilisable dans cette base de données (nous avons en France l'ANSES qui ouvre ce retour de terrain en « libre accès », à voir concrètement ce que ça donnera)

- Concernant les NN et les dérogations :

il existe des autorisations d'urgences colza , tournesol, ..renouvelées année après année. par exemple la procédure de suspension n'a pas été respectée en Roumanie, pas de contrôle de la commission. J'ai cru comprendre que des apis iraient au tribunal contre leur ministère de l'agriculture roumain (à vérifier).

- Mise en place d'un service de com avec l'embauche d'Andréas Salazar.

Il propose d'aider les adhérents à construire un plan de communication, un contenu, faciliter l'accès aux instances européennes, etc.

Compte-rendu de l'AG de BeeLife par Nicolas Guintini



il faut l'appeler avec une idée et voir avec lui ce qu'il est possible de faire.

- Discussion autour de la compétition abeilles solitaires vs abeilles domestiques.

Rien de concret : il existe 6 publications à travers le monde confrontées au temps court d'analyse. Il ne s'agit pas d'une approche scientifique mais bien un travail pour diminuer la force des apis dans un contexte de discrédit jeté sur le monde professionnel ou disons la filière.

Discussion autour de l'abeille noire et des autres. Les abeilles bougent en essaimant de ? km par an, les plantes d'un territoire ont bien changé en 1000 ans, même les 100 dernières années, le climat depuis 20 ans, des dizaines d'espèces invasives /an, etc...

Un écotype qu'est ce que c'est, qu'est ce que ça devient, au fond dans cette histoire?

Il nous faut travailler des argumentaires à partager car « l'apiculture bashing » est à l'oeuvre un peu partout déjà en Europe. propositions d'arguments à suivre après l'AG.

- Nous avons pris beaucoup de temps pour parler du projet lobee. un système de capteurs à tester pour faire rentrer un peu d'argent pour beelife. C'est un dispositif qui compte les abeilles et permet de lire leur stress grâce à des capteurs positionnés entre chaque cadre si besoin. Il donne également la prise de poids et autres données fournis par des balances disponibles sur le

Des capteurs seront mis à disposition pour les tester lors d'expérimentations ou de suivi individuel d'apiculteur, ils seront testés cette année en Italie pour voir s'il est possible de détecter aethina tumida à distance dans les colonies.

Nous avons fait connaissance de nouveaux pos-

tulants qui sont des structures d'une dimension autre que nos syndicats « traditionnels »,... Francesco souhaite l'ouverture de Beelife pour peser plus en terme de représentativité et de moyens dans l'UE.

S'en est suivi un débat sur : jusqu'où on va car des structures « fantoches » pourraient s'incruster dans nos échanges et poser problèmes, ...à suivre

Nous avons passé du temps sur le projet Monipol qui consiste en un suivi de ruchers dans plusieurs régions d'Europe pour mesurer l'exposition des colonies aux toxiques agricoles. Ceci permettrait au long cours d'évaluer et de discuter des mesures de la Pac sur le volet environnemental par exemple. Mais malheureusement il a été retoqué récemment, c'était une attente forte pour nous donner des biscuits à utiliser et du financement pour beelife qui aurait eu en charge la coordination et la valorisation, dommage.

Côté finance, les comptes sont à l'équilibre, ça va aller sans faire de folies.

Un spécial Merci de Francesco pour le dossier des NN sur l'eau de la FFAP vulgarisé sous forme de fiche en italien avec image et tout ...

Quelques présentations faites à l'AG:

CONTRIBUTION TO POLLINATION INITIATIVE (EN)

POSITION PAPER ON COMPETITION BETWEEN **POLLINATORS**

REPORT ON THE ORGANIC PRODUCTION (EN)

API-ORGANICA POSITION PAPER (EN)



Présentation d'OMAA par des membres du SAPB



es Pays de la Loire et la Bretagne ont été des régions pilotes pour la mise en place de Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA). Les apiculteurs et apicultrices de Bretagne confrontés à des surmortalités extrêmement importantes ont pu en faire l'expérience « grandeur nature » ; le fait est que cet observatoire n'a pas du tout été à la hauteur des attentes de la filière.

La genèse de cet observatoire

OMAA a été mis en place par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAl) en collaboration avec l'Institut Technique et Scientifique de l'abeille et de la pollinisation. Cet observatoire a pour objectif initial « de mieux recenser les événements de santé observés dans les ruchers de la région. Les données collectées feront l'objet d'une analyse globale permettant de caractériser l'état de santé du cheptel apicole et d'émettre des alertes en cas de recrudescence dans le temps et/ou dans l'espace de troubles anormaux. Ce dispositif devrait contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités, tant à l'échelle individuelle que collective. »

Les troubles observés sont rangés en 3 catégories : Danger Sanitaire 1ère catégorie (DS1- LA, aethina...), mortalité massive aiguë (en saison), autre trouble. Les mortalités hivernales sont recensées dans cette dernière catégorie.

Premiers constats

En 2017-2018 il y a une dizaine de DS1 déclarés via OMAA et 19 déclarations de mortalités aiguës. Une quinzaine ont donné lieu à des analyses. La plupart n'ont pas pu prouver qu'il y avait eu des intoxications et ce pour diverses raisons : non recherches de certaines molécules, pas de mesure des effets cocktails, prélèvement effectués trop tardivement, etc. Toutes les autres déclarations

relevaient de la catégorie « autre trouble » (principalement mortalités hivernales)

Au départ les vétérinaires ne pensaient atteindre qu'une petite centaine de visites alors que cette année nous sommes rendus à plus de 200.

Dans la très grande majorité des cas, c'est toujours la piste « pathologie » (varroa en général) qui est privilégiée, sans aller plus loin dans l'enquête.

OMAA a tout de même quelques aspects positifs, notamment le fait qu'il a permis de déclarer et de recenser des événements de santé qui ne l'étaient pas par le passé.

Mais il y a énormément de choses à améliorer. En premier lieu il conviendrait d'inclure au plus vite les ADA, en tant qu'organisation des apiculteurs et apicultrices, dans ce système. C'est sans doute ce qui se fera dans les régions où les ADA sont particulièrement importantes et déjà en relation constante avec l'administration.

Un observatoire par et pour les vétérinaires

Au vu des retours de terrain les visites faites par les vétérinaires dans le cadre d'OMAA n'ont pas été toutes égales. Certain·e·s ont été attentifs·ves et compétent·e·s. D'autres au contraire n'étaient pas du tout formé·e·s en apiculture et certain·e·s ont passé plus de temps à leur apprendre des choses qu'à obtenir une réelle aide concernant leur situation. Très peu d'apiculteurs ont reçu de compte-rendu de visite.

Il est à noter qu'aucune consigne n'a été donnée sur la gestion des colonies mortes à la sortie de l'hiver.

Les retours, avec certain·e·s vétérinaires ont été très mauvais sur la forme. Cela a été vécu très

Présentation d'OMAA par des membres du SAPB



difficilement par certain·e·s collègues. Pour beaucoup les visites visaient à remettre en question les pratiques de l'apiculteur·trice. Les rapports ont parfois été très tendus. Certain·e·s vétérinaires ont été très indélicats face à des apiculteurs et apicultrices professionnel·le·s et consciencieuses·ieux, c'est le moins que l'on puisse dire.

Sur le fond l'investigation s'est faite essentiellement sur la problématique pathologie et très rarement sur la toxicologie, d'autant qu'il n'était prévu aucun moyen pour financer des analyses toxicologiques (à la charge des apis). On est passé à côté de pouvoir mettre le doigt sur des pressions toxicologiques et environnementales. C'est dommage, car il y avait un maillage sur la région. Depuis plus de 20 ans les services de l'État fait perdre un temps précieux aux apiculteurs en privilégiant systématiquement la recherche de pathologies. Mais dans le même temps l'État ne met pas non plus en place de véritable politique sanitaire et ne propose rien aux apiculteurs pour mieux gérer varroa par exemple.

OMAA n'a pas été construit pour les apiculteurs et les apicultrices, mais pour les vétérinaires. Nous sommes toujours dans la logique du marché. L'organisation sanitaire repose donc désormais sur le privé.

Quelles réponses syndicales ?

Au niveau du SAPB il a été décidé de s'emparer de cet observatoire, de relayer l'information. Des courriers ont été faits pour demander l'amélioration d'OMAA.

Suite aux mortalités hivernales il a été demandé que des analyses toxicologiques soient faites au frais d'OMAA et non des apiculteurs trices. Ça a été refusé comme vous le savez.

À l'heure actuelle les mortalités hivernales sont donc déclarées dans la catégorie « autres troubles ». Si l'apiculteur trice veut faire des analyses c'est à sa charge et ces analyses sont coûteuses. De plus il faut savoir cibler ce que l'on cherche, comment prélever, quels laboratoires sont compétents, etc. ? Et quand on arrive au final à des résultats, il y a un toujours un blocage de la part de l'administration.

Dans certaines régions, comme en Rhône-Alpes, les ADA financent des analyses.

Mais les résultats ne permettent pas toujours d'affirmer la ou les causes de l'intox de manière claire.

Il faudrait que chacun·e avec ses analyses aille visiter son député, son sénateur. Nous le savons pour en finir avec les pesticides il ne suffit plus de le prouver scientifiquement (ce qui a été fait depuis des années) mais faire bouger les politiques.

Les apiculteurs et apicultrices sont des vigies sur la situation de la biodiversité dans nos territoires. Nous devons utiliser cette position pour faire bouger les choses.

L'an prochain OMAA s'étend à d'autres régions, dont quelques départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. La question est désormais de savoir quelle attitude adopter : le boycotter ou s'en emparer. Difficile de prendre une position claire et franche. OMAA est faussé par avance du fait de sa structure même. Ce sont des vétérinaires qui cherchent des maladies. S'il y avait des toxicologues il y aurait d'autres critères, d'autres recherches, etc.

Si l'ensemble de la profession déclarait les affaiblissements, ruches orphelines et bourdon-

Présentation d'OMAA par des membres du SAPB



neuses, peut être que ça pourrait mettre en lumière certaines problématiques. La France est en retard pour la prise en compte des mortalités chroniques et c'est typiquement le cas des mortalités hivernales où il est quasiment impossible d'identifier les raisons précises des mortalités. Il faut donc que nous fassions bouger les lignes làdessus pour que nous puissions dire « nous avons été intoxiqués sur le long terme ».

Néanmoins il apparaît utile de travailler à modifier de l'intérieur cet observatoire et de faire en sorte que les apiculteurs et apicultrices gardent le contrôle en renforçant notamment la place des ADA. Il y a aussi un travail en profondeur à réaliser auprès des vétérinaires pour leur faire comprendre que les apiculteurs et apicultrices font, dans leur très grande majorité, bien leur travail et mène consciencieusement leur cheptel. De plus concernant l'aspect sanitaire il nous faut aussi prouver que l'État est responsable. C'est lui qui a en gestion le sanitaire dans tous les domaines.

Nous n'avons donc pas à payer le privé, en l'occurrence les vétérinaires, pour gérer le sanitaire. Un courrier officiel de la FFAP sera fait dans ce sens.

Globalement force est de constater qu'OMAA n'a pas rempli son rôle de lanceur d'alerte et que ce sont les apiculteurs apicultrices qui par leur mobilisation ont permis de faire remonter les cas de mortalités hivernales.

OMAA sert au final à financer des actes vétérinaires qui ne servent pas à chercher les causes réelles.

Reste à nous emparer de cet outil pour le faire évoluer et le mettre au service des apiculteurs et apicultrices professionnel·le·s et pas au profit des vétérinaires. Nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour faire pression sur l'État et les politiques.pour gérer le sanitaire. Un courrier officiel de la FFAP sera fait dans ce sens.

Face à ces notes relativement pessimistes, une présentation d'un projet que pourrait porter la FFAP, la mutuelle d'essaims, a été proposé. (Lire pages suivantes)



Réflexions sur une mutuelle d'essaims



ans la continuité de nos réflexions concernant l'autonomie des exploitations entamées lors des précédentes Assemblées Générales de la FFAP, nous avons cette année décidé de nous intéresser à la mise en place d'une mutuelle d'essaims. Grâce aux travaux de l'ADA AURA nous avons pu partir sur une base très concrète et déjà chiffrée.

Pourquoi, comment?

Lorsqu'ils font face à des mortalités massives de cheptel, les apiculteurs sont démunis. Racheter du cheptel a un coût, et se pose surtout la question de la disponibilité de colonies en capacité de production.

Principe

Chaque apiculteur « cotise » en s'engageant à mettre à disposition de la mutuelle un pourcentage de ses ruches en production. L'apiculteur conserve ces ruches sur son exploitation et en assure la gestion. Lorsqu'un des adhérents subit une perte massive, la mutuelle peut assurer la redistribution de ces ruches, sans contrepartie.

Échelle envisagée

Pour le moment l'échelle régionale semble la plus adaptée. Il faut en effet que l'échelle soit suffisamment grande pour atteindre un nombre d'essaims suffisant mais aussi suffisamment réduite pour que la solidarité active et les échanges restent simples.

L'idée serait donc de créer des antennes régionales au sein d'une mutuelle nationale. En effet lors de gros coups durs comme cette année en Bretagne, une mutuelle régionale n'aurait pas pu répondre convenablement aux besoins des apiculteurs et apicultrices. Mais la solidarité d'autres antennes régionales (équivalent à la solidarité que nous avons nous même mis en place lors de la transhumance de solidarité) auraient permis de pallier les besoins plus facilement.

L'idée est très bien reçue par l'assemblée ; beaucoup de questions et propositions.

Il reste beaucoup de travail pour construire un outil fiable ; notamment, il faudra définir :

- ► Le « taux de cotisation » (= pourcentage du cheptel à disposition de la mutuelle)
- ► La nature de la « cotisation » : colonies, essaims nus, partie en numéraire...
- ► La durée de cotisation avant retour vers la mutuelle
- ► La franchise pour bénéficier de la mutuelle.



Un groupe de travail spécifique s'est constitué, composé de :

Marie-France Roux (SAPRA), Amaury Renoux (SAPCO), Marie Mior, Yvan Gouttequillet (SAPRA), Cyrille Bénard (INDIV), Bernard Abraham (SAPCO), Florent Caullireau (INDIV), Édouard Clavel (SAPRA), Frédéric Hallet (SAPB)

Sur la situation de l'ITSAP



Un audit qui en dit long

Au vu des grosses difficultés financières de l'institut technique, l'État a débloqué une aide exceptionnelle de 400 000 €. Dès lors un audit a été diligenté par l'État pour comprendre pourquoi l'ITSAP s'est retrouvé dans cette situation mais aussi pour trouver des solutions qui permettent de le pérenniser.

Cet audit a révélé beaucoup de dysfonctionnements majeurs à la fois de fonctionnement et de gestion :

- ► La gouvernance était trop pléthorique et le Conseil d'Administration n'a ainsi jamais pu vraiment prendre de décision. Toutes les décisions n'ont donc été portées que par le bureau.
- ► Personne ne portait vraiment la parole de l'État. Plus globalement il n'y avait aucun contrôle de la part de l'État.
- ► Aucune ligne stratégique n'a jamais clairement été dessinée
- ► L'ITSAP est adossé pour son fonctionnement à L'Association de coordination technique agricole (ACTA, qui regroupe les instituts techniques agricoles). Or cette dernière n'avait pas non plus de représentant·e au sein du CA de l'ITSAP.

Au niveau financier:

- ► Il n'y avait aucun suivi budgétaire sur les différents projets. Ce qui fait que des budgets de projet ont été entamés pour terminer des projets précédents. Et ainsi de suite créant de fait une catastrophe financière inévitable. L'autofinancement est faible, mais l'institut n'a pas cherché à développer cet aspect par lui-même.
- ▶ Il y a eu de graves erreurs de gestion. Dans l'audit il est indiqué des moyens de « cavalerie financière ». La même chose dans une société commerciale les responsables seraient pénalement poursuivis.
- ► Alors même que le CA était incapable de prendre des décisions, pour tout ce qui concerne le budget, quitus a été donné à l'unanimité. Ce qui est particulièrement étonnant.

Les préconisations de l'audit :

- ► Recentrer l'institut sur des tâches techniques, de recherches appliquées. C'est le seul institut technique agricole qui a dans son intitulé le terme scientifique. La recherche fondamentale ne devrait pas être du ressort de l'institut technique.
- L'audit a par ailleurs noté, comme la FFAP depuis quelques années, qu'il existe un gouffre entre les attentes des apiculteurs et apicultrices et la réalité de l'activité de l'ITSAP. Pour L'audit il faut que l'institut se recentre sur les besoins des apiculteurs et apicultrices!

Où en est-on?

L'ITSAP ne semble pas prendre en compte les conditions préalables et les préconisations proposées par l'audit. Un projet a été rédigé par le bureau qui se propose dans l'année d'absorber ADA France et d'ici 5 ans d'absorber les ADA. Tout ceci sans même en avoir parlé auparavant ni à ADA France ni aux ADA.

Ce n'est évidemment pas du tout ce qu'attendaient les ADA et les apiculteurs et apicultrices sur le terrain.

Pour trouver rapidement de l'argent les Ets Michaud ont proposé de donner 50 000 € par an sous le régime du mécénat. Il en a tout à fait le droit. Mais en contrepartie il souhaite pouvoir apposer le logo de l'ITSAP sur ces outils de communication, ce qui a été accepté par le CA.

Que faire?

En tant qu'adhérent de la FFAP, qui ne siège plus au CA de l'ITSAP, nous pourrions considérer que nous ne pouvons pas influer sur le fonctionnement de l'ITSAP. C'est sans doute oublier que nous avons quand même comme moyen de faire entendre notre voix via les ADA auxquelles nous adhérons. Nous devons donc porter comme perspective que l'ITSAP se rapproche du terrain, que ces projets puissent être utiles concrètement pour la filière.

Sur la situation de l'intepro



Création de l'interprofession

L'année 2018 a vu la création d'INTERAPI l'interprofession de l'apiculture et des produits de la ruche. Au vu de la situation financière de l'ITSAP présentée plus tôt on comprend pourquoi l'administration a autant poussé pour créer une interprofession qui puisse le plus rapidement possible participer au financement de l'institut.

De plus cette interprofession permet à l'administration de poursuivre son objectif d'avoir un seul interlocuteur pour la filière qui est aujourd'hui beaucoup trop éclatée à son goût.

Situation financière de l'interpro

Un premier budget a été voté et voulait mettre en place des actions très rapidement. Ces actions étaient en grande partie celles que l'institut ne pouvait plus financer entièrement.

Pour le moment toutefois, le seul projet qui a été validé c'est celui de participer aux négociations concernant les normes ISO (niveau international) et AFNOR (niveau français) pour le miel. Si l'on prend exemple sur les négociations similaires pour la gelée royale, tout cela peut durer une dizaine d'année et coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Ce projet est porté par Joël Schiro du SPMF qui a été envoyé à ce sujet en Chine. Il nous semble que le sujet concerne essentiellement les négociants en miel qui opèrent sur le marché international, et beaucoup moins (voire pas du tout) les apiculteurs et apicultrices.

Ces normes sont gérées par des organisations privées.

La question à se poser, au-delà de savoir si c'est utile ou pas, c'est plutôt si c'est une question prioritaire. Globalement le budget voté au printemps était à notre sens totalement bancal. Un nouveau budget devrait être prochainement reproposé. Selon le bureau d'INTERAPI une contribution volontaire (CV) pourrait être collectée par l'aval, dans l'attente de la mise en place d'une CVO. Mais à aucun moment ce collège n'a indiqué formellement son accord, ni comment et sur quelle base cette collecte pourrait s'effectuer.

Cotisation

Nous allons verser notre cotisation annuelle de 250 € par voix (donc 500 € pour la FFAP) et une cotisation exceptionnelle de 1000 € par voix (donc 2000 € pour la FFAP).

Vers la reconnaissance d'INTERAPI?

Le dossier de reconnaissance de l'interpro a été déposé la semaine du 8 au 12 octobre.

Pour reconnaître l'interpro le ministère doit vérifier que chacun des collèges représentent bien 60 % de leurs professions respectives. (production et commercialisation/distribution).

Or il s'est avéré plutôt compliqué de démontrer que les trois membres du collège commercialisation représentent bien au moins 60 % des ventes, étant donné qu'il y a peu de données fiables. C'est encore plus compliqué pour ce qui concerne commercialisation et distribution des produits importés

Aussi, pour l'instant, il n'est pas certain que ces produits importés puissent être soumis à une (future)CVO.

Or, si on ne taxe que les produits français, le budget de l'interpro ne va pas être très important.

Sur la situation de l'intepro



La FFAP et l'interpro

La FFAP est la seule structure à informer aussi régulièrement ses adhérentes et il y a globalement un manque d'investissement et un manque de travail de la part de la plupart des autres syndicats. La FFAP propose des solutions concrètes pour que cette interprofession puisse être utile aux apiculteurs et apicultrices, sur le terrain. Si nous nous impliquons, nous pouvons faire bouger les lignes.

Nous le savons il n'y a que peu de moyen d'influer sur l'interprofession depuis l'extérieur. De plus avec la Confédération Paysanne et l'UNAF nous possédons une minorité de blocage. Et nous ne voulons pas que ce projet puisse imposer une Contribution Volontaire Obligatoire à toute la filière pour des actions qui ne nous concernent pas.

Pour pouvoir avoir une activité efficiente de la FFAP au sein de cette interpro, il faudra au moins 4 personnes pour s'investir. Des commissions sont en train de voir le jour au sein de l'interprofession et nous pensons qu'en s'y investissant des propositions de la FFAP pourraient être reprises et adoptées.

Notre objectif principal : faire en sorte que les ADA puissent être renforcées dans toutes les régions pour être plus autonomes et avoir plus de marge de manœuvre.

Globalement nous le voyons dans les autres filières, lorsque des difficultés se présentent les interprofessions agricoles ne sauvent pas les filières.

Des membres de la FFAP se sont engagé·e·s à participer aux travaux du groupe de travail sur l'interprofession. La FFAP continuera donc à s'investir au sein d'INTERAPI. Un prochain bilan sera effectué l'an prochain. ■



Groupes de travail



ous avons ensuite présenté les GT de travail déjà existants. Le fonctionnement en groupe de travail étant une nouvelle fois acté les adhérent·e·s présent·e·s ont renouvelé les mandats de tous ces groupes et des personnes se sont ajoutées pour y travailler.

Interprofession

Suivre l'actualité de l'interprofession Interapi et faire vivre l'expression et les positions de la FFAP en son sein.

Les membres du groupe de travail Interpro sont à ce jour : Marie-France Roux (SAPRA), Yvan Gouttequillet (SAPRA), Amaury Renoux (SAPCO), Perrine Hautecoeur (SAPRA), Stéphanie Grasset (SAPCO)

Mutuelle

Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une mutuelle d'essaims (cf présentation faite lors de l'AG).

Les membres du groupe de travail Mutuelle sont à ce jour: Marie-France Roux (SAPRA), Amaury Renoux (SAPCO), Marie Mior, Yvan Gouttequillet (SAPRA), Cyrille Bénard (INDIV), Bernard Abraham (SAPCO), Florent Caullireau (INDIV), Édouard Clavel (SAPRA), Frédéric Hallet (SAPB)

Marché du miel

Suivre les infos, communications, et études sur le sujet. Participer au soutien pour le développement de structures permettant aux apiculteurs et apicultrices d'être autonomes et de pouvoir vendre leur miel a un prix décent. Cette année un des objectifs doit être de faire évoluer la législation en terme d'étiquetage. La place des négociants est également à étudier et à travailler. La gestion de la qualité des miels sera également un chantier pour les prochaines années.

Les membres du groupe de travail Marché du miel sont à ce jour: Christophe Vossier (SAPRA), Cyrille Bénard (INDIV), José Nadan (SAPB), Joël Catherine (SAPB), Stéphanie Grasset (SAPCO), Gilles Deshors (SAPRA)

Vie syndicale

Dynamiser et renforcer la vie syndicale. Répondre aux demandes et aux sollicitations des adhérent·e·s, réfléchir et organiser le fonctionnement de notre fédération. Ce groupe a également en charge la gestion de la communication de la FFAP, notamment de l'Antenne, en lien avec le salarié.

Les membres du groupe de travail Vie syndicale sont à ce jour: Emmanuel Rey (SAPRA), Michel Uzan (SAPB), Perrine Hautecoeur (SAPRA), Marie Mior, Philippe Pavageau, Maël Nadan

Groupes de travail



$\text{Sanitox}^{\tiny{\textcircled{\tiny{C}}}}$

Suivre l'actualité concernant les pesticides ; veille et analyses des évolutions réglementaires, pour les diffuser ensuite à l'ensemble des adhérent·e·s de la FFAP. Cette commission a aussi pour tâche d'évaluer et proposer différents modes d'action, et d'interventions de la FFAP sur ce sujet. Si l'interdiction des néonics est certes une victoire mais ne pouvons nous en contenter. Nous devons donc continuer un travail d'analyse. Il conviendra également travailler sur la question de la pollution de cires. Cette année sera également marquée par un travail commun avec l'UNAF sur les impacts des pesticides utilisés dans les élevages.

Les membres du groupe de travail Sanitox© sont à ce jour: Nicolas Guintini (SAPRA), Philippe Vermandere (SAPCO), Suzanne Vermandere (SAPCO), Quentin Deligne (INDIV), François Le Dudal (SAPB), Nicole Russier (INDIV)

Élevage-sélection-génétique

Suivre l'actualité des projets concernant l'élevage, la sélection et la génétique. Avoir une attention particulière sur la mise en place de conservatoire d'abeilles « locales » qui mettraient en difficulté l'exercice de la profession d'apiculteur·trice dans certaines régions géographiques.

Promouvoir l'autonomie des exploitations en termes d'élevage et donc de sélection. Promouvoir une apiculture paysanne autonome.

Les membres du groupe de travail Élevagesélection-génétique sont à ce jour: Christian Tygreat (SAPB), Richard Laurance (SAPB), Florent Collireau

